

Département des Alpes de Haute Provence  
Arrondissement de Digne Les Bains



Commune de Moustiers-Sainte-Marie

## ARRETE

**A 2017-0056 : ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR :**  
**- LA MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOUSTIERS STE MARIE.**

**Le Maire de la Commune de MOUSTIERS STE MARIE,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du Conseil municipal n°24 du 22 février 2017 approuvant l'étude pour la mise à jour du schéma Directeur d'Assainissement**

**Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur par Madame le Maire de Moustiers Ste Marie formulée en date du 20 mars 2017 auprès du Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE pour organiser et ouvrir l'enquête publique pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, sous l'autorité administrative de Madame le Maire de Moustiers Ste Marie,**

**Vu la décision n° décision n° E17000041/13 en date du 24 mars 2017 du Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE désignant Madame Michelle TEYSSIER en qualité de commissaire enquêteur.**

**Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique,**

## ARRÊTE

**Article 1: Il est procédé à une enquête publique portant sur la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement de la commune de MOUSTIERS STE MARIE, pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus.**

**Article 2: Par décision n°E17000041/13 en date du 24 mars 2017, Madame Michelle TEYSSIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE.**

**Article 3 :** Les pièces du dossier d'enquête publique, consultable sur support papier et sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur permettant de recueillir les observations du public, seront accessibles durant toute la durée de l'enquête publique :

- à la Mairie de MOUSTIERS STE MARIE (Hôtel de Ville-rue du seigneur de la Clue ) aux jours et heures d'ouverture :

- les lundis, vendredis de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00

- les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00

- Les pièces du dossier d'enquête publique portant sur la mise à jour su schéma sont consultables sur le site Internet dédié de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) dans la rubrique **ENQUETE PUBLIQUE**.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions pour le dossier d'enquête publique :par voie postale à Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : *Madame le commissaire enquêteur — Enquête publique Mise à jour schéma directeur d'assainissement — Hôtel de ville— 04 360 MOUSTIERS SAINTE MARIE* par voie dématérialisée sur le site Internet dédié au PLU de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>), en cliquant sur la rubrique **REGISTRE NUMERIQUE**.

Les observations et propositions du dossier d'enquête publique seront accessibles sur le site Internet dédié *Enquête publique Mise à jour schéma directeur d'assainissement* de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>) dans la rubrique **ENQUETE PUBLIQUE**.

**Article 4:** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours, heures suivants :

Lundi 29 mai 2017 de 9h à 11h

Lundi 12 juin 2017 de 14h à 16h

Vendredi 23 juin 2017 9h à 11H

Vendredi 30 juin 2017 de 14h à 16h

**Article 5:** Le maître d'ouvrage responsable de *la Mise à jour schéma directeur d'assainissement* est la Mairie de MOUSTIERS SAINTE MARIE.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur ce projet auprès du Service technique de la commune (Stéphane BEURY — 04.92.74.66.19) aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie :

- les lundis, vendredis de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00

- les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00

**Article 6:** A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Ce dernier convoquera, dans la huitaine, les responsables des projets et leur communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en les invitant à produire, dans un délai de quinze jours, leur mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur adressera, au maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE, le dossier d'enquête publique, le registre, un rapport, et dans un document séparé ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

Le maire de MOUSTIERS SAINTE MARIE adressera une copie du rapport et les conclusions motivées à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en Mairie de MOUSTIERS SAINTE MARIE et à la Préfecture des ALPES DE HAUTE PROVENCE, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site Internet dédié à la *Mise à jour schéma directeur d'assainissement* de la commune (<http://www.ville-moustiers-sainte-marie.fr/>).

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**Article 7 :** Un avis au public sera publié par les soins de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « La Provence » et « Haute Provence Infos » diffusés dans le département des Alpes de Haute Provence.

L'avis au public fera l'objet d'une publication par voie d'affichage afin de lui assurer une plus large diffusion. Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, au moins sur les lieux suivants :

- A la Mairie ;
- Sur les panneaux d'affichage de la Mairie ;

**Article 8 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

**Article 9 :** A l'issue de l'enquête publique, *la Mise à jour schéma directeur d'assainissement* de MOUSTIERS SAINTE MARIE sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

**Article 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois de sa publicité, d'un recours gracieux auprès de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE.

**Article 11 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des ALPES DE HAUTE PROVENCE,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires des ALPES DE HAUTE PROVENCE.

**Article 12** : La Directrice Générale des Services de la commune de MOUSTIERS SAINTE MARIE, le Préfet des ALPES DE HAUTE PROVENCE et le commissaire enquêteur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Moustiers Ste Marie le 28 avril 2017

Le Maire,

Patricia BRUN



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

AFFICHE LE 04.05.2017  
RETIRE LE .....  
NOTIFIE A L'INTERESSE(E) LE :